

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 23 décembre 1925.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la session du Parlement de la Puissance, vendredi, le 8 janvier 1926, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. F. SLADEN,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.
Ottawa.

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue, son président, l'honorable Rodolphe Lemieux, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des Communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable Président du Sénat alors dit:

M. le PRÉSIDENT,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Il lui accorde et, en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous entreprenez les importants devoirs de la première session du quinzième parlement du Canada.

Depuis notre dernière réunion, l'Empire a été éprouvé par la mort de la reine Alexandra. La mémoire de la reine-mère sera toujours conservée avec affection par tout le Dominion. Une résolution sera proposée aussitôt que possible afin d'offrir à Sa Majesté le Roi et aux membres de la famille royale les condoléances du parlement et du peuple canadien.

Le Canada a été particulièrement honoré par le choix de l'un de ses ministres à la présidence de la Sixième Assemblée de la Société des Nations.

Je vous félicite de la prospérité croissante de cet heureux pays. Les produits de l'agriculture et des autres industries fondamentales se sont considérablement accrus. Notre commerce d'exportation se déploie de façon remarquable. Toutes nos industries manufacturières, d'un bout à l'autre du Dominion, se sont développées à un degré inconnu depuis plusieurs années. L'augmentation de plus en plus ferme des gains de nos chemins de fer est une preuve nouvelle du progrès de nos diverses industries.

Cette prospérité grandissante et ce progrès ont été favorisés par la politique du gouvernement et par la diminution des dépenses et des taxes qui a été pratiquée de temps à autre. Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifie et rend possible d'importantes réductions d'impôts. Rien ne sera négligé pour diminuer davantage les frais de l'administration. C'est dans ce but que certains ministères seront fusionnés et les départements seront mieux coordonnés.

Nos revenus proviennent des impôts occasionnés par la guerre ainsi que d'autres sources. Afin de permettre au peuple du Dominion d'avoir une connaissance exacte de nos sources de revenu et de la manière dont ceux-ci sont dépensés, un état de compte sera publié périodiquement sous une forme simplifiée.

Vu l'amélioration de la situation, le Gouvernement a formulé et mis en vigueur une vigoureuse politique d'immigration. Mes ministres désirent qu'il soit connu que le Dominion accueillera avec faveur les colons des classes que pourra absorber notre population. Les règlements ont été de beaucoup rendus plus faciles, les taux de passage ont été réduits et une attention plus suivie est maintenant donnée aux immigrants pendant leur voyage et au début de leur établissement. Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture, et aussi pour faciliter le retour des Canadiens qui habitent actuellement les pays étrangers. Certains arrangements ont été faits pour coloniser les terres de la Couronne.

Un pacte a été conclu entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer pour faciliter leur coopération dans le travail de l'immigration sur les Iles Britanniques et le continent européen. Un traité qui a déjà eu l'effet de stimuler l'immigration du Royaume-Uni a été passé avec le Gouvernement de la Grande-Bretagne.

Alors qu'il est très important d'attirer de nouveaux colons, il l'est peut-être encore plus d'aider, en réduisant le coût de la production agricole, ceux qui sont déjà établis dans le Dominion. A cette fin, une mesure sera introduite pour faciliter les crédits ruraux.

Mes ministres sont d'opinion qu'une augmentation générale du tarif douanier nuirait à la prospérité continue du pays et à l'unité nationale. D'après eux cette taxation devrait porter aussi légèrement que possible sur les denrées nécessaires, l'agriculture et les autres industries fondamentales. Ils croient qu'afin de développer nos industries rien ne doit être négligé pour faire disparaître l'élément d'incertitude dans les amendements du tarif; que ceux-ci ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières, et que toute demande d'augmentation ou de réduction devrait être soumise à une enquête puis faire l'objet d'un rapport préparé par un bureau possédant les qualifications requises et les pouvoirs d'aviser le ministère. Une Commission Consultative du tarif sera donc nommée bientôt. Elle devra faire une étude scientifique du tarif douanier, des revenus qui en découlent et de l'effet qu'il produit sur l'agriculture et les autres industries.

La valeur du marché domestique canadien ne peut être contestée, mais il faut aussi reconnaître l'importance d'avoir des débouchés pour nos produits dans les pays étrangers. Notre commerce avec l'Empire doit surtout être encouragé par tous les moyens compatibles avec notre bien-être national. Un traité de commerce a donc été conclu avec les Bermudes, les Indes Occidentales, la Guyane et le Honduras Britanniques et vous serez invités à lui donner votre approbation.

Poursuivant la politique arrêtée de l'Administration tendant à encourager le commerce des ports canadiens, la Commission des Chemins de fer a reçu instruction d'ajouter à l'enquête générale sur les taux de transport l'examen spécial des causes de la déviation du trafic des grains et autres produits vers les ports étrangers, et de faire ce qui, d'après la loi des chemins de fer lui paraîtra le plus efficace afin d'effectuer l'utilisation des ports du Canada pour le commerce canadien.

Mon gouvernement se propose d'introduire les propositions nécessaires pour parachever immédiatement le chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une Commission Royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces Maritimes, quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial, n'ont pas été respectés et si, en ce qui concerne le transport, l'immigration et la situation économique, ces provinces ont souffert des dommages en tant que parties de la Confédération.

Parmi les mesures qui seront soumises à votre attention, il y aura un projet de loi pour octroyer à la province d'Alberta ses ressources naturelles et certains amendements à la loi électorale.

Membres de la Chambre des Communes:

Les comptes de l'année dernière et les crédits du prochain exercice financier vous seront soumis.

Honorables Messieurs du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Par l'adoption de la politique et des mesures auxquelles je viens de toucher, de sincères efforts ont été faits pour tenir compte des diverses conditions et intérêts du Dominion, afin de promouvoir la bonne entente et un meilleur esprit de coopération entre tous les éléments qui constituent notre pays. Nous croyons que ces projets qui, dans leur ensemble, constituent un programme de progrès national, assureront notre but commun d'un Canada prospère et uni.

Que la Providence garde et bénisse vos délibérations dans l'étude de ces projets et dans l'accomplissement de vos autres devoirs publics.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dandurand présente pro forma au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable Président en donne lecture.

Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur général mardi prochain.

L'honorable Président présente au Sénat la communication suivante du greffier au sujet des vacances dans les positions de premier greffier adjoint et de deuxième greffier adjoint.

8 janvier 1926.

MONSIEUR,—La mort de M. J. C. Young et de M. Siméon Lelièvre, premier greffier adjoint et deuxième greffier adjoint, a créé des vacances dans le personnel du Sénat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

A l'honorable
Président du Sénat,
Le Sénat, Ottawa.

Ordonné qu'elle soit déposée sur la Table.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: Les honorables messieurs Belcourt, Daniel, Prowse, Robertson, Ross (Middleton), Sharpe, Tanner, Watson, Willoughby, et l'auteur de la motion, ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.